



Délégation de signature n°2021-02

- Vu la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 portant création d'une Agence nationale de la cohésion des territoires ;
- Vu le décret n° 2019-1190 du 18 novembre 2019 relatif à l'Agence nationale de la cohésion des territoires ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 23 décembre 2019 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires ;
- Vu la délibération n° 2020-04 du 30/01/2020 du conseil d'administration de l'agence nationale de la cohésion des territoires relative aux délégations de signature au directeur général ;
- Vu la délibération n° 2020-24 du 25/11/2020 du conseil d'administration de l'agence nationale de la cohésion des territoires

Yves le BRETON, directeur général de l'agence nationale de la cohésion des territoires, décide :

ARTICLE 1. DELEGATION GENERALE EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPECHEMENT

Délégation est donnée à Monsieur François Antoine MARIANI, directeur général délégué en charge de la politique de la ville, à Madame Agnès REINER, directrice générale déléguée en charge de l'appui opérationnel et stratégique, à Madame Valérie LASEK, directrice générale déléguée adjointe en charge de l'appui opérationnel et stratégique, à Monsieur Laurent ROJEY, directeur général délégué en charge du numérique et à Monsieur Xavier GIGUET, secrétaire général, pour signer, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur général, les actes de gestion de toute nature relatifs à l'activité de l'agence.

ARTICLE 2. DELEGATION EN MATIERE DE COMMANDE PUBLIQUE ET D'ACHATS POUR L'AGENCE, SES FILIALES ET LES SOCIETES DANS LESQUELLES L'AGENCE DETIENT UNE PARTICIPATION

Délégation est donnée à Monsieur Xavier GIGUET, secrétaire général, sur l'ensemble de l'activité de l'Agence, ses filiales et les sociétés dans lesquelles l'Agence détient une participation, dans le cadre du budget voté, pour :

- Signer tous les marchés, contrats et conventions, leurs avenants et les pièces afférentes dont les lettres de rejet ;
- Signer tous les actes relatifs à la passation, à la gestion et à l'exécution de ces marchés, contrats et conventions, notamment certifier le service fait et établir les certificats de cessibilité.

Délégation est donnée à Monsieur François Antoine MARIANI, directeur général délégué en charge de la politique de la ville, Monsieur Eric BRIAT, directeur de la coordination des programmes de la politique de la ville, Monsieur Laurent ROJEY, directeur général délégué en charge du numérique, Madame Agnès REINER, directrice générale déléguée en charge de l'appui opérationnel et stratégique, Madame Valérie LASEK, directrice générale déléguée adjointe en charge de l'appui opérationnel et stratégique, Monsieur Nicolas DELAUNAY, chef du pôle interface et contrats territoriaux, Monsieur Mohamed TOUCHI, chef du pôle projets et appui opérationnel, à Madame Valérie LAPENNE, responsable de l'unité Stratégies, coopération et territoires, à Madame Eléonore RAUBER, responsable de l'unité Appui à la réglementation, gestion et contrôle, Monsieur Frédéric PAILLASSARD, directeur du programme SYNERGIE, Monsieur Rollon MOUCHEL BLAISOT, directeur du programme action cœur de ville, Monsieur Guillaume BASSET, directeur du programme Territoires d'industrie, Madame Juliette AURICOSTE, directrice

du programme Petites villes de demain et Madame Simone SAILLANT, directrice du programme montagne et de la mission ruralité, Monsieur Pierre BOUILLON, directeur du programme France Services, dans leurs domaines de compétence et dans le cadre du budget voté, pour :

- Signer tous les marchés, contrats, lettres de commande, conventions d'un montant inférieur à 200 000 € HT pour les fournitures et services et d'un montant inférieur à 3 000 000 € HT pour les marchés de travaux, leurs avenants et les pièces afférentes, dont les lettres de rejet ;
- Signer tous les actes relatifs à la gestion, à l'exécution et à la certification du service fait de ces marchés, contrats, lettres de commande et conventions préalablement notifiés quel que soit leur montant.

Délégation est donnée à Madame Agnès GARDERET, adjointe au chef du service communication, Madame Patricia COLLARD, cheffe du service des systèmes d'information, Madame Patricia VIGNE, cheffe du service des moyens généraux, Madame Sylviane le GUYADER, cheffe du pôle analyse et diagnostics territoriaux, Madame Annabelle FERRY, adjointe au chef de pôle projets et appui opérationnel, Madame Annabelle BOUTET, cheffe du pôle prospective et innovation, Monsieur Eric BRIGAUDEAU, chef de projet technique, Monsieur William de CESPEDES, chef de projet exploitation, Monsieur Marc Antoine DORTOMB, chef du service marchés et commande publique, Madame Emmanuelle FAVRE, cheffe du service ressources humaines, Monsieur Yannic GAREL, adjoint au chef de service des ressources humaines, Madame Louisa SAISANI, chargée de mission pilotage des effectifs et de la masse salariale, référent budgétaire RH, Madame Hélène LEGRAND, responsable juridique, dans leurs domaines de compétence et dans le cadre du budget annuel, et à Monsieur Jean Luc ROCHAS, chef du service budget et finances, sur l'ensemble de l'activité de l'Agence et dans le cadre du budget voté, pour :

- Signer tous les marchés, contrats, lettres de commandes, bons de commande, ordres de service, conventions d'un montant inférieur à 90 000 € HT, leurs avenants et les pièces afférentes ;
- Signer tous les actes relatifs à la gestion, à l'exécution et à la certification du service fait de ces marchés, contrats, lettres de commande bons de commande et conventions préalablement notifiés, à l'exception des DGD pour les marchés de travaux.

Délégation est donnée à Monsieur Eric BRIGAUDEAU, chef de projet technique, pour, signer tous les actes relatifs à la gestion, dont les ordres de service, à l'exécution et à la certification du service fait des marchés de travaux et de prestations intellectuelles qui participent à l'acte de construire, préalablement notifiés, dans le cadre du budget voté ou décidé, quel qu'en soit le montant.

Délégation est donnée à Monsieur Jean Luc ROCHAS, chef du service budget et finances, et à Monsieur Marc Antoine DORTOMB, chef du service marchés et commande publique, sur l'ensemble de l'activité de l'Agence pour établir les certificats de cessibilité.

Délégation est donnée à Monsieur Marc Antoine DORTOMB, chef du service marchés et commande publique, à Madame Sophie PAUVREAU, et à Monsieur Davy LAVICTOIRE, gestionnaires budgétaires et financiers, à Madame Dalila EL MOUTAOUAKIL, assistante administrative et de gestion et aux assistantes chargées de voyage, dont la liste figure en annexe I, pour effectuer les achats en ligne ou offline de transports et hébergements dans le cadre du marché agence de voyages notifié et de la politique de voyage de l'Agence, pour les missions faisant l'objet d'un ordre de mission signé.

Délégation est donnée aux personnels encadrants dont la liste figure en annexe II pour :

- Signer tous les marchés, contrats, lettres de commandes, bons de commande, ordres de service, conventions d'un montant inférieur à 20 000 € HT, leurs avenants et les pièces afférentes ;
- Signer tous les actes relatifs à la gestion, à l'exécution et à la certification du service fait de ces marchés, contrats, lettres de commande bons de commande et conventions préalablement notifiés, à l'exception des DGD pour les marchés de travaux.

ARTICLE 3. DELEGATION EN MATIERE DE PROGRAMMES EUROPEENS PORTES PAR L'ANCT

Délégation est donnée à Monsieur Xavier GIGUET, secrétaire général, à Madame Agnès REINER, directrice générale déléguée en charge de l'appui opérationnel et stratégique, à Madame Valérie LASEK, directrice générale déléguée adjointe en charge de l'appui opérationnel et stratégique, à Madame Valérie LAPENNE, responsable de l'unité Stratégies, coopération et territoires, à Madame Eléonore RAUBER, responsable de l'unité Appui à la réglementation, gestion et contrôle, et Monsieur Frédéric PAILLASSARD, directeur du programme SYNERGIE, à l'effet de signer toutes pièces concernant les demandes d'aide soumises par l'Agence nationale de la cohésion des territoires au programme opérationnel Europ'Act en qualité de porteur de projet, soit :

- les documents portant sur les demandes d'aide (demandes de concours et pièces afférentes) ;
- les documents portant sur les demandes de remboursement (état récapitulatif des dépenses, compte rendu d'exécution...) ;
- toutes autres pièces et décisions liées à l'exécution administrative et financière du projet en réponse aux obligations européennes (réponses aux différents types de contrôles...).

ARTICLE 4. DELEGATION EN MATIERE D'EXERCICE DE L'AUTORITE DE GESTION DES PROGRAMMES EUROPEENS

Délégation est donnée à Monsieur Philippe CICHOWLAZ, chef de pôle politique de cohésion européenne, et à Madame Serena LORENZETTI, responsable de l'unité Assistance technique aux autorités de gestion et aux porteurs de projets, à l'effet de signer toutes pièces concernant la mise en œuvre du programme opérationnel Europ'Act en qualité d'autorité de gestion, soit :

- les documents portant sur l'octroi d'une subvention au titre du programme Europ'Act (notifications d'aide, conventions, arrêtés...) ;
- les relevés de décision des comités de programmation et de suivi du programme Europ'Act ;
- toutes pièces et décisions liées à l'exécution administrative et financière du programme (accusé de réception de demande d'aide, courriers de demande de pièces complémentaires, certificats de services fait, ordres de paiement, rapports de contrôle-qualité...).

ARTICLE 5. DELEGATION EN MATIERE D'EXERCICE DE L'AUTORITE DE GESTION DU FONDS DE RESTRUCTURATION DES LOCAUX D'ACTIVITE RELEVANT DU PLAN DE RELANCE

Délégation est donnée à Madame Christelle BREEM, conseillère-experte et responsable du fonds de restructuration des locaux d'activité, à l'effet de signer toutes pièces concernant la mise en œuvre du fonds en qualité d'autorité de gestion, soit :

- les documents portant sur l'octroi d'une subvention au titre du fonds (notifications d'aide, conventions...) ;
- les relevés de décision des comités d'engagement ;
- toutes pièces et décisions liées à l'exécution administrative et financière du fonds (accusé de réception de demande d'aide, courriers de demande de pièces complémentaires, certificats de services fait, ordres de paiement, rapports de contrôle-qualité...).

ARTICLE 6. DELEGATION EN MATIERE D'ORDRES DE MISSION ET DE REMBOURSEMENT DE FRAIS

Délégation est donnée à Monsieur Xavier GIGUET, secrétaire général, et à Monsieur Jean Luc ROCHAS, chef du service budget et finances, pour signer les ordres de mission et certifier les notes de frais des personnels de l'Agence et des personnes extérieures à l'Agence à l'exception des missions les concernant personnellement.

Délégation est donnée à Monsieur Jonathan GAINCHE, directeur de cabinet et à Madame Stéphanie MARINGE, cheffe de cabinet, pour signer les ordres de mission et les frais de déplacement de tous les personnels qui sont directement rattachés au directeur général.

Délégation est donnée aux personnels encadrants dont la liste figure en annexe II pour signer les ordres de mission et les notes de frais des personnels qu'ils encadrent.

Délégation est donnée à Madame Sophie PAUVREAU, et à Monsieur Davy LAVICTOIRE, gestionnaires budgétaires et financiers, pour certifier les notes de frais des personnels de l'Agence et des personnes extérieures à l'Agence à l'exception des notes de frais les concernant personnellement.

ARTICLE 7. DELEGATION EN MATIERE DE GESTION LOCATIVE

Délégation est donnée à Monsieur Mohamed TOUCHI, chef du pôle projets et appui opérationnel, Madame Annabelle FERRY, adjointe au chef de pôle projets et appui opérationnel et Monsieur William de CESPEDES, chef de projet exploitation, pour signer :

- les baux, promesses de baux, conventions d'occupation précaire, avenants et accords intuitu personae en matière locative,
- Les protocoles d'accord sur les plans d'apurement des dettes locatives pour les filiales et les sociétés dans lesquelles l'Agence détient une participation exclusivement ;
- Les déclarations de créance pour les débiteurs qui font l'objet d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire, pour les filiales et les sociétés dans lesquelles l'Agence détient une participation exclusivement ;
-
- Les protocoles d'accord ou traité d'adhésion valant transfert ou éviction de fonds de commerce dans la limite d'un montant de 250 000 euros.

Délégation est donnée à Monsieur Mohamed TOUCHI, chef du pôle projets et appui opérationnel, à Madame Annabelle FERRY, adjointe au chef de pôle projets et appui opérationnel et à Monsieur William de CESPEDES, chef de projet exploitation, pour représenter l'Agence lors des assemblées générales de copropriété et signer les procès-verbaux des délibérations desdites assemblées

ARTICLE 8. DELEGATION EN MATIERE DE GESTION IMMOBILIERE

Délégation est donnée à Madame Agnès REINER, directrice générale déléguée en charge de l'appui opérationnel et stratégique, à Madame Valérie LASEK, directrice générale déléguée adjointe en charge de l'appui opérationnel et stratégique, pour porter plainte et constituer l'établissement comme partie civile le cas échéant en cas de dégradation ou destruction volontaire des biens immobiliers propriétés de l'établissement, de ses filiales et des sociétés dans lesquelles l'établissement détient une participation.

ARTICLE 9. : DELEGATION EN MATIERE DE DEPENSES D'INTERVENTION

Délégation est donnée à Monsieur Xavier GIGUET, secrétaire général, à Monsieur Jean Luc ROCHAS, chef du service budget et finances, à Madame Agnès REINER, directrice générale déléguée en charge de l'appui opérationnel et stratégique, à Madame Valérie LASEK, directrice générale déléguée adjointe en charge de l'appui opérationnel et stratégique, et à Monsieur Laurent ROJEY, directeur général délégué en charge du numérique, pour signer les conventions et décisions attributives de subvention et ordonnancer les dépenses relatives à ces conventions et décisions.

ARTICLE 10. DELEGATION EN MATIERE DE RECETTES

Délégation est donnée à Monsieur Xavier GIGUET, secrétaire général, et à Monsieur Jean Luc ROCHAS, chef du service budget et finances, pour ordonnancer les recettes de l'Agence.

ARTICLE 11. DELEGATION EN MATIERE DE GESTION DE L'AGENCE ET DE SES FILIALES ET DES SOCIETES DANS LESQUELLES L'AGENCE DETIENT UNE PARTICIPATION

Délégation est donnée à Monsieur Xavier GIGUET, secrétaire général, et à Monsieur Jean Luc ROCHAS, chef du service budget et finances, pour établir et signer les déclarations sociales et fiscales de l'Agence et de ses filiales et tous les actes relatifs à la gestion des filiales et des sociétés dans lesquelles l'Agence détient une participation.

Délégation est donnée à Monsieur Mohamed TOUCHI, chef du pôle projets et appui opérationnel, à Madame Annabelle FERRY, adjointe au chef de pôle projets et appui opérationnel et à Monsieur William de CESPEDES, chef de projet exploitation :

- pour représenter l'Agence lors des assemblées générales des associés,
- pour signer les décisions collectives des associés.

ARTICLE 12. DELEGATION EN MATIERE D'AUTORISATION D'URBANISME

Délégation est donnée à Madame Valérie LASEK, directrice générale déléguée adjointe en charge de l'appui opérationnel et stratégique, Monsieur Mohamed TOUCHI, chef du pôle projets et appui opérationnel et Monsieur Eric BRIGAUDEAU, chef de projet technique pour signer toute demande d'autorisation d'urbanisme.

ARTICLE 13. DELEGATION EN MATIERE DE TRANSACTION

Délégation est donnée à Monsieur Xavier GIGUET, secrétaire général pour signer les protocoles transactionnels dans la limite d'un montant de 100 000 €.

ARTICLE 14. DELEGATION EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

Délégation est donnée à Monsieur Xavier GIGUET, secrétaire général, à Madame Emmanuelle FAVRE, cheffe de service RH et à Monsieur Yannic GAREL, adjoint au chef de service des ressources humaines et à Madame Louisa SAISANI, chargée de mission pilotage des effectifs et de la masse salariale, référent budgétaire RH, pour ordonnancer la paie, signer les attestations et justificatifs relatifs à la gestion du personnel et signer les conventions de stage et les conventions de formation et à Madame Cendrine NIKIEL, responsable du pôle emploi et développement des compétences, pour les actes relevant de son domaine de compétences.

La présente décision annule et remplace la décision du 25 janvier 2021.

Fait à Paris, le 01/03/2021

Yves Le Breton

Directeur général de l'ANCT

ANNEXE I : LISTE DES ASSISTANTES ET CHARGES DE VOYAGES

Nom
Mélinda AGBODJAN
Eric AUGEREAU
Marie BARBERA
Elodie BECK
Aurélie BILHAU
Ana-Maria BLAT
Sonia BOSC
Catherine BOURLET de la VALLEE
Isabelle de CHAMPORIN
Olivier CLOSSON
Janie DEKEUKELAERE-BALZANO
Amel EL MERNISSI
Dalila EL MOUTAOUAKIL
Théodule GONNET-KOUHI
Viviane GRANDIOU
Nadine GROS
Sylvie HERVY
Rose-Hélène JEAN-PHILIPPE
Fanny-Rose KABONGO
Amélie KADER
Houria KHALDI
Rahmouna LARBI
Chantal LHOEST
Brunella LHUILLIER
Nathalie MAIRE
Muriel MASSE
Hedwige MENSAH-ATTIOGBE

Hayet MEZROUI-NAJAR
Sylvie PARISSÉ
Stéphanie PRIETO
Laurence ROMAN
Claudia SABLONNIER
Patricia SILVESTRE
Céline TRISTRAM
Chantal VANDERSTRAETE

ANNEXE II : LISTE DES ENCADRANTS HABILITES A SIGNER DES ORDRES DE MISSION ET DES NOTES DE FRAIS

Nom	Fonction
Jonathan GAINCHE	Directeur de cabinet
Stéphanie MARINGE	Cheffe de cabinet
Laurent ROJEY	Directeur général délégué en charge du numérique
Zacharia ALAHYANE	Directeur de programme France mobile
Pierre Louis ROLLE	Directeur des programmes inclusion numérique et nouveaux lieux nouveaux liens
François Antoine MARIANI	Directeur général délégué en charge de la politique de la ville
Eric BRIAT	Adjoint au directeur général délégué en charge de la politique de la ville
Frédéric BOURTHOUMIEUX	Directeur de programme éducation et petite enfance
Sabrina ABDI	Directrice de programme Cadre de vie, logement, mobilités et tranquillité publique
Gabrielle de NADAILLAC	Directrice de la mission soutien à la vie associative
Anne BEAUCHESNE	Directrice de la mission Grande équipe de la Réussite républicaine
Léa GISLAIS	Directrice de programme emploi formation et développement économique
Hélène CHAPET	Directrice de programme lien social et image des quartiers
Sylvie DURAND-TROMBETTA	Secrétaire générale du Conseil National des Villes
Agnès REINER	Directrice générale déléguée en charge de l'appui opérationnel et stratégique
Valérie LASEK	Directrice générale déléguée adjointe en charge de l'appui opérationnel et stratégique
Nicolas DELAUNAY	Chef du pôle interface et contrats territoriaux
Sylviane le GUYADER	Cheffe du pôle analyse et diagnostics territoriaux
Mohamed TOUCHI	Chef du pôle projets et appui opérationnel
Annabelle FERRY	Adjointe au chef de pôle projets et appui opérationnel
Eric BRIGAUDEAU	Chef de projet technique
William de CESPEDES	Chef de projet exploitation
Annabelle BOUTET	cheffe du pôle prospective et innovation
Valérie LAPENNE	Responsable de l'unité Stratégies, coopération et territoires
Eléonore RAUBER	Responsable de l'unité Appui à la réglementation, gestion et contrôle

Serena LORENZETTI	Responsable de l'unité Assistance technique aux autorités de gestion et aux porteurs de projets
Frédéric PAILLASSARD	Directeur du programme SYNERGIE
Philippe MATHERON	Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Alpes
Nicolas GOUVERNEL	Commissaire adjoint à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Alpes
Hélène de KERGARIOU	Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif du Jura
Catherine PISTOLET	Commissaire adjointe à l'aménagement, au développement et à la protection du massif du Jura
Paul Henry DUPUY	Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif central
Nicolas BERNARD	Commissaire adjoint à l'aménagement, au développement et à la protection du massif central
Delphine MERCADIER-MOURE	Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Pyrénées
Anne BUSSELOT	Commissaire adjointe à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Pyrénées
Olivier BRAUD	Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Vosges
Emmanuelle WEINZAEPFLEN	Commissaire adjointe à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Vosges
Rollon MOUCHEL-BLAISOT	Directeur du programme Action cœur de ville
Jean GUIONY	Directeur adjoint du programme Action cœur de ville
Guillaume BASSET	Directeur du programme Territoires d'industrie
Juliette AURICOSTE	Directrice du programme Petites villes de demain
Simone SAILLANT	Directrice du programme montagne et de la mission ruralité
Pierre BOUILLON	Directeur du programme France Services
Agnès GARDERET	Adjointe à la cheffe du service communication